



REVENDICATIONS DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES MMF 2024¹

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DE FEMMES²

MOBILISATION NATIONALE LE 8 MARS 2024

10h action syndicale, Village féministe à partir de 14h00
rassemblement avant la marche à 17h00 -DEPART 17h30

PLACE ALBERTINE (Bruxelles)
(près de la gare centrale)

Stop aux violences économiques qui plongent des femmes dans la précarité!

6 ans après « Me-too », la parole de femmes s'est libérée, cependant, nous vivons toujours dans un contexte socio-économique et politique en état de crise permanent dont les conséquences ne sont pas neutres du point de vue du genre. Tant les mesures de restriction sanitaire que les politiques d'austérité ou encore le manque de vision à long terme de l'État ont aggravé les conditions de vie des femmes, la répartition inégale du travail du "care", limitent leur autonomie, les maintenant dans la précarité et renforçant un continuum de violences.

Nous prônons une économie féministe³, durable où, partout, la vie humaine, le bien-être de toutes et tous, l'égalité effective des droits et le respect de l'environnement priment sur les mécanismes du marché, du productivisme et de la recherche du profit au bénéfice d'une minorité. La lutte féministe anticapitaliste pour une autre organisation du travail et pour une relation harmonieuse avec la nature (écoféminisme) requiert également une transition vers un modèle énergétique plus juste, équitable et durable.

Stop aux réductions budgétaires qui affaiblissent le système de protection sociale et renforcent la privatisation de la santé.

NOUS EXIGEONS DES GOUVERNEMENTS

Après la Covid, les promesses du gouvernement n'ont pas toutes été tenues. Il y a toujours un déficit de moyens alloués aux travailleuses du secteur santé, et parallèlement des soins de santé sont devenus plus chers. Nous exigeons **plus de financement pour des services publics de qualité au bénéfice de toutes et de tous !** Nous demandons :

1. Des politiques économiques intégrant une dimension genrée afin que toutes les mesures prises et les budgets qu'elles supposent bénéficient autant aux femmes qu'aux hommes. Rappelons encore une fois que les femmes sont en première ligne lors des crises (sanitaires, catastrophes naturelles, ...). Elles gèrent au quotidien les répercussions de ces crises sur les personnes les plus faibles : enfants, personnes

¹ Ce document reprend les revendications prioritaires adressées aux représentant.es des partis politiques.

² Toutes les personnes qui se reconnaissent comme telles.

³ L'autonomie économique des femmes se réfère à leur capacité à pourvoir elles-mêmes à leurs besoins ainsi qu'à ceux des personnes qui dépendent d'elles et à décider de la meilleure façon d'y parvenir. Dans ce sens, l'autonomie économique est une notion plus large que l'autonomie financière dans la mesure où elle comprend aussi l'accès à la sécurité sociale et aux services publics.

malades, handicapées, ainé.es.

2. Des mécanismes de financement publics suffisants et pérennes des organisations féministes qui s'attachent à faire progresser les droits des femmes et les politiques de genre.

3. La récolte des données publiques genrées afin de déceler les inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et toutes les politiques sociales, économiques, environnementales et les rendre accessibles .

Au niveau économique et au niveau des conditions de travail, la Marche Mondiale des Femmes demande des mesures structurelles à implémenter à courte échéance :

La vulnérabilité est élevée dans les secteurs où les femmes sont plus nombreuses à travailler (comme, le nettoyage, la distribution, les soins, etc.) Il s'agit des professions essentielles et lourdes, avec des salaires relativement bas et des horaires de travail à temps partiels et/ou irréguliers ; avec des horaires de travail extrêmement atypiques. Les troubles musculosquelettiques et les troubles mentaux sont les principaux responsables de l'invalidité de longue durée. Dans les deux cas, les femmes sont surreprésentées ! Plus tard, leurs pensions sont plus faibles. Ainsi, beaucoup de femmes en âge de retraite se retrouvent dans la pauvreté. Il faut mettre fin à cette organisation du marché du travail qui impose aux femmes une précarité à durée indéterminée.

4. Procéder à des évaluations et à la réduction **de l'écart salarial** (globalement de 8 % entre les hommes et les femmes tous secteurs confondus et 21 % sans correction pour la durée du travail- IEFH - 2023) dans les entreprises en exécution notamment de la loi du 22 avril 2012 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.et l'application de sanctions en cas d'absence de transparence salariale.

5. Modifier la loi de 1996 sur la **norme salariale** afin de permettre une liberté de négociation sur les salaires.

6. Relever le salaire minimum à 14€ brut /heure **dans tous** les secteurs, indexé au coût de la vie.

7. **Reconnaitre la pénibilité de certains emplois typiquement « féminins »** et la revalorisation des métiers dits essentiels pour la société, fort féminisés en particulier le travail du *care*. *Cette reconnaissance doit permettre une amélioration des conditions de travail et salariales de ces travailleuses ainsi qu'une revalorisation des droits à la pension de retraite .*

8. S'engager dans une politique de dissuasion des **temps partiels involontaires**. En effet, le travail à temps partiel, qui concerne 43,5% de femmes et 10% d'hommes, ne résulte que rarement de «choix» de la part des travailleuses (qui constitue 85% des temp partiels) mais bien souvent des conditions de travail et des inégalités structurelles dans l'emploi ainsi que du poids des stéréotypes dénoncés par le Conseil fédéral de l' Egalité des Chances entre les Hommes et les Femmes (avis n°168) . Le travail à temps partiel ne peut offrir que des droits partiels en termes de conditions de travail et en sécurité sociale.

9. Supprimer la compression des heures pour le calcul des **pensions des travailleuses à temps partiel**.

10. Permettre un accès à la pension minimum après 20 ans de carrière.

11. Contrôler strictement l'application de la convention collective n° 38 concernant la lutte contre les discriminations à l'embauche.

12. Négocier une **réduction générale et collective du temps de travail** tendant à une semaine de 32 heures ; sans perte de salaire et avec embauches compensatoires ce qui permettrait une réduction des cadences.

13. Maintenir le **pouvoir d'achat** (tant au niveau salarial que des allocations sociales) dans un contexte de crise économique et sociale qui restreint ce pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs (aujourd'hui, ce sont les factures d'électricité et chauffage qui grèvent le budget des ménages les plus précarisés).

14. Valoriser les **métiers du care** (santé , accueil de la petite enfance, aides aux séniors, handicapés notamment), afin de les rendre attractifs.

15. Lutter contre la fracture numérique notamment en orientant les jeunes femmes vers des **professions numériques**, en organisant des formations spécifiques pour les personnes n'ayant que peu d'accès aux outils informatiques.
16. Faire ratifier la convention 189 sur le travail domestique de l'OIT .
17. Améliorer le **statut social des conjoints-aidants**, dont les agricultrices, afin de leur organiser une protection sociale adéquate et plus juste
18. **Récolter et rendre public les données genrées pour l'agriculture**(80% des conjoint.es aidant.es dans les exploitations agricoles sont des femmes.

Pour le renforcement du système de protection sociale et lutte contre l'appauvrissement des femmes !

19. **Le renforcement du financement de la sécurité sociale** : augmentation de la dotation de l'Etat, soumission à cotisations des avantages actuellement non cotisables, élargissement de la base des cotisations sur l'ensemble des revenus et la révision des politiques de réduction des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises.
20. **L'individualisation des droits** : remplacement de la catégorie des cohabitants par une catégorie unique dans le régime du chômage et de maladie et indemnité (AMI) ainsi que la suppression progressive (par cohortes d'âges) des majorations pour adultes à charge ainsi que des taux ménage en pension et des pensions de survie.
21. Le **relèvement de toutes les allocations et indemnités** sociales au-dessus du seuil de pauvreté tout en évitant la formation de pièges à l'emploi.
22. Le **règlement collectif des dettes** doit s'adapter aux réalités des couples en cas de séparation (exemple : des dettes contractées ensemble ou par l'ex-mari retombent sur les femmes).
23. L'amélioration de l'accessibilité du **SECAL (Service des créances alimentaires)** à tous les ayants droit, enfants et ex-conjoint.e.s, comme service administratif gratuit, augmentation des centres, simplification des demandes
24. L'instauration d'un fonds universel qui interviendrait automatiquement pour faire respecter les décisions des tribunaux et récupérerait les **pensions alimentaires impayées**.
- ~~25.~~ Une méthode de calcul unique, flexible et obligatoire pour calculer les contributions alimentaires afin de lutter contre la pauvreté des familles monoparentales mais également contre la pauvreté infantile et les inégalités de genre. prise en compte des frais extraordinaire.
26. Le retrait des mesures mises en place par les gouvernements précédents de réduction de l'accès aux allocations d'insertion et revenir sur la diminution des allocations de garantie de revenu du temps partiel (AGR).

Les soins aux personnes ne doivent pas être seulement la tâche des femmes !

27. Un allongement du **congé de naissance** et le paiement du salaire complet pendant la durée du congé de naissance .
28. L'augmentation des indemnités des **congés parentaux** avec une attention particulière aux familles monoparentales.
29. L'augmentation des **allocations familiales** couvrant progressivement le coût réel d'un enfant.
30. Le renforcement et la pérennisation **des équipements collectifs** : créer des places en crèches publiques de qualité et financièrement abordables pour atteindre un taux de couverture satisfaisant sur l'ensemble du pays. Ces services doivent rencontrer les besoins des parents dont l'emploi comporte des horaires atypiques.

Pour le renforcement de l'accès à la santé de qualité pour toutes et tous !

Nous demandons de mettre fin à la culture du viol et au harcèlement des femmes de tous les âges. En Belgique, 98% des femmes déclarent avoir été victimes des violences sexistes comme du harcèlement et 2/3 déclarent des agressions sexuelles. Ces violences n'ont d'ailleurs pas lieu que dans la rue ou dans les transports publics, mais également sur le lieu de travail, dans les milieux d'étudiants, dans les bars et à la maison.

31. Fournir gratuitement, ou à faible coût, des **moyens contraceptifs** (en privilégiant les contraceptifs génériques) tant pour les femmes que les hommes et des services de santé sexuelle pour toutes et tous .

32. Dépenaliser totalement **l'IVG** pour le droit des femmes et des trans à disposer de leur corps, avec l'allongement du délai gestationnel jusqu'à 18 semaines de conception et la suppression du délai de réflexion.

33. Offrir des protections périodiques et des protections contre les fuites urinaires aux personnes précarisées gratuitement.

34. Objectiver, recenser et documenter les faits de **maltraitance obstétricale**⁴; les professionnel.le.s de la santé doivent être sensibilisé.es à ce sujet et les femmes doivent être informées sur leurs droits.

35. **Maintenir les petites maternités** et leur donner les **ressources humaines suffisantes pour garantir des services de qualité** (une sage-femme par femme au travail (et non 1 pour 3 comme c'est souvent le cas actuellement).

36. Financer **la recherche** sur les inégalités de santé et les maladies spécifiquement féminines (endométriose...); multiplier les campagnes de prévention et les dépistages (cancer du sein, col de l'utérus...).

37. Améliorer et adapter les services de soins de santé de qualité aux personnes LGBTQI+ : (remboursement des soins gynécologiques et andrologiques pour les personnes trans, accès aux services de santé mentale, formation des professionnel.le.s de santé pour une prise en charge de qualité des personnes LGBTQI+.

38. Sensibiliser l'ensemble des professionnels de 1^e ligne à la santé sexuelle, en particulier des femmes en grande précarité, ayant un accès difficile aux soins de santé .

39. Augmenter et diversifier les informations sur les droits sexuels et reproductifs et l'EVRAS.

40. Prendre en compte les besoins spécifiques y compris en ce qui concerne la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ; la formation du personnel en charge et des acteurs impliqués dans l'enseignement et le secteur des soins. Ainsi que l'aménagement des lieux de vie adaptés pour les personnes porteuses d'un handicap et/ou âgées, que ce soit à domicile, en institution ou dans des structures alternatives

Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre à l'encontre des femmes

41. Le déploiement complet des mesures du **Plan d'action national de lutte contre la violence basées sur le genre (2021-2025)** basé sur la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe.

42. **Un échange permanent entre les différentes autorités subventionnaires** à différents niveaux politiques afin de garantir une allocation efficace des ressources pour lutter contre toutes les formes de violence basées sur le genre.

43 **Mettre fin à la culture du viol et au harcèlement des femmes de tous les âges.** 98% des femmes en Belgique ont déclaré avoir été victimes de violence et de harcèlement sexistes et 2/3 d'agressions sexuelles. Ces violences n'ont d'ailleurs pas lieu que dans la rue ou dans les transports publics mais également sur le lieu de travail, dans les milieux étudiants, dans les bars, en ligne.

44 **Financement durable des Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles.**

⁴ La Plateforme citoyenne Pour une naissance respectée vient de terminer une première étude du ressenti des femmes francophones, via Internet, qui met en évidence qu'une femme sur cinq se dit victime de violences obstétricales.

45 **Donner davantage de moyens à la police, aux instances judiciaires et aux travailleurs sociaux** pour garantir une réponse rapide aux cas de violence basée sur le genre.

46 **Organiser des formations systématiques (de base et de suivi) pour tous les professionnels concernés**, en particulier la police, les magistrats et les travailleurs sociaux, pour une prise en charge efficace et respectueuse des victimes de violences sexistes et sexuelles et de violences familiales.

47 **La loi historique sur les féminicides** du 29 juin 2023 a créé un cadre juridique pour la prévention et la lutte contre ce phénomène. Cette loi devrait être opérationnelle le plus rapidement possible : collecte de données, publication d'études, création d'un comité d'analyse scientifique, amélioration des droits des victimes, application d'outils d'évaluation et de gestion des risques, formation de la police et de la magistrature.

48 **Fournir un abri sûr à toutes les victimes de violence conjugale et à leurs enfants**, y compris des conseils psychologiques, juridiques et administratifs.

49 **Mettre en œuvre des mesures efficaces afin de lutter contre la traite des êtres humains (en particulier des femmes migrantes)** et de combattre toutes les formes de l'exploitation du corps des femmes. En cas de séparation, maintenir la résidence lorsque la femme est victime de la violence conjugale/familiale.

50 **La mise en œuvre de la convention 190 de l'OIT** (Organisation internationale du travail) sur la lutte contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes dans le NL monde du travail.

Pour les droits des femmes migrantes au travail et à une vie sans violences !

Les femmes victimes de violences domestiques qui ont un permis de séjour légal basé sur le regroupement familial peuvent demander une résidence indépendante et peuvent être autorisées à rester sur le territoire belge après avoir été séparées du membre violent de leur famille, à condition de pouvoir rapporter la preuve de ces violences. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux femmes victimes de violence domestique en situation dite « irrégulière ». Pour ces femmes, le risque d'être arrêtées et expulsées après avoir porté plainte reste un obstacle majeur au dépôt d'une plainte, y compris pour des actes de violence graves. Nous demandons :

51 La régularisation des personnes migrantes, aujourd'hui sans papiers, sur la base de critères clairs, permanents et non limitatifs (ancrage durable, emploi, pour des raisons de maladie si l'on ne peut pas de faire soigner dans le pays d'origine, naissance d'un enfant sur le territoire belge, longues procédures, violences de genre).

52 Des conditions de travail dignes (salaire minimum et congés payés, heures supplémentaires payées, horaires de travail stables, couverture maladie ;) et la possibilité de porter plainte contre son employeur.euse en cas de non-respect de la législation du travail.

53 L'application correcte de la Convention d'Istanbul et l'inclusion des femmes et des personnes trans, sans papiers, dans la prise en charge des victimes de violence, en situation de grande précarité et sans protection légale.

54 La reconnaissance automatique du droit autonome au séjour, avant 5 ans de résidence sur le territoire belge, pour le conjoint rejoignant dans le cadre du regroupement familial, afin de protéger les femmes victimes de violence qui portent plainte.

55 Pour une reconnaissance effective des motifs d'asile propres aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQIA+⁵

56 Une réforme de l'Aide Médicale Urgente (AMU) pour garantir l'accès effectif à la santé des femmes en situation de séjour, prévoir une procédure accélérée et adaptée d'octroi de l'AMU aux femmes en situation de séjour irrégulier souhaitant recourir à des soins de santé sexuelle et reproductive, en particulier à une IVG.

57 Une protection et un accueil adapté aux jeunes filles non accompagnées (MENA) particulièrement exposées aux violences physiques et sexuelles basées sur le genre .

⁵ <https://marchemondiale.org/index.php/2022/02/01/pour-une-reconnaissance-effective-des-motifs-dasile-propres-aux-femmes-aux-filles-et-aux-personnes-lgbtqiqa/?lang=fr>

58 Des sanctions contre les discriminations et les violences policières envers des personnes migrantes, avec ou sans papiers, qui entraînent violences racistes, sexistes, sexuelles.

59 . La mise en œuvre d'une trajectoire MGF, via l'office des étrangers et les bureaux d'accueil pour primo-arrivants, permettant de sensibiliser à la question de l'excision, et de protéger d'une mutilation génitale, les filles/femmes arrivées en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial.

Que la Belgique mette en œuvre les engagements européens notamment sur les droits des femmes !

Nous demandons de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une application effective des différentes conventions ratifiées par la Belgique sur le plan international, national et régional, et en particulier :

60. En faisant adopter rapidement par le conseil, la proposition de Directive du parlement européen et du conseil sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que pour la ratification de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe par l'Union.

61. En mettant en pratique la recommandation CM/Rec (2022)17 du Conseil de l'Europe « Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ».

62. En mettent en œuvre de la Stratégie européenne en matière de soins ainsi que des Recommandations du conseil relatives à la révision des objectifs de Barcelone concernant les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance et sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité .

63. En intégrant systématiquement la prévention et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, notamment les pratiques néfastes, dans le cadre des lignes de politique et des programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la prévention des catastrophes.

64. En mettant en œuvre les recommandations de la Commission Status of Women des Nations Unies concernant les femmes et le climat .

65. En respectant ses engagements de consacrer au moins 0,7% de son RNB à l'Aide publique au développement (APD), et que ces fonds soient réellement utilisés pour financer des programmes de développement durable dans les pays du Sud, avec une part spécifique et considérable dédiée à des projets visant à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Ces fonds doivent être utilisés dans l'objectif d'atteindre les ODD et non pour les priorités géopolitiques de l'UE tel que le refoulement et le renvoi des personnes en situation de migration.

66. La Belgique s'est engagée à appliquer une politique étrangère féministe à l'échelle internationale, il est crucial qu'elle veille à avoir les mêmes exigences au niveau de sa politique intérieur en respectant sa loi de 2007 sur le mainstreaming du genre.

Pour la solidarité féministe internationale et pour la paix et la démilitarisation !

Les femmes et leurs corps ont été considérés comme un butin, une monnaie d'échange (la lutte pour le contrôle des corps des femmes – une ressource comme les autres – est considérée une raison légitime de conflit armé), un repos du guerrier, un champ de bataille (leur corps étant identifié au sol ennemi), etc. Elles sont, dans tous les cas, ravalées au rang d'objet dont les propriétaires sont des hommes. La violence basée sur le genre est omniprésente, comme les viols, la traite des femmes, bien que les cas soient loin d'être tous signalés. : toutes ces exactions contre les femmes doivent

être considérées comme autant de crimes de guerre.⁶ L'accès à des possibilités de subsistance et aux services essentiels, notamment aux informations et aux soins de santé sexuelle et reproductive, est fortement perturbé

67. Nous condamnons les conflits dans lesquels la grande majorité des victimes sont des femmes et des enfants. Nous exigeons la mise en place du quatrième Plan d'action national 'Femmes, paix et sécurité' (2022-2026) mettant en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies⁷. Nous attirons donc l'attention sur la nécessité d'un plus grand nombre de femmes à la Table des négociations pour la paix et sur la résolution 1325.

68. Nous appelons le gouvernement belge à imposer immédiatement un embargo militaire, à révoquer les licences d'exportation d'armes et à faire adopter ces exigences au niveau européen au cours de sa présidence.

Nous réaffirmons notre solidarité avec les luttes anticapitalistes et décoloniales des femmes du monde entier afin que la paix, la justice, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes prévalent sur les violences physiques, sociales et économiques subies par les femmes .

- **Les femmes afghanes** ont lutté au cours des 20 dernières années pour la reconnaissance de leurs droits, malgré l'instabilité politique et les conflits qui se sont succédés. Sous le régime actuel des Talibans, elles sont désormais menacées de perdre toutes ces avancées. En tant que mouvement féministe, nous voulons faire comprendre à nos gouvernements que ne pas condamner les Talibans au pouvoir ne fera que contribuer à la régression des droits des femmes et à l'abandon de la démocratie dans la région.
- **Les femmes iraniennes** mènent les protestations avec un soutien important des hommes, depuis longtemps, elles sont en résistance ! La mort de Mahsa - ou Jina Amini , cette jeune femme kurde arrêtée par la police des mœurs parce qu'elle ne portait pas correctement le voile islamique a mis le feu aux poudres. Après plusieurs heures de garde à vue, elle est en effet décédée dans un hôpital . Plus de 40 ans après la révolution islamiste en Iran, les citoyens et citoyennes iraniens poursuivent la lutte contre le régime des Ayatollahs, au péril de leurs vies.
- **Les femmes péruviennes et brésiliennes** défenseuses de l'environnement et des ressources naturelles qui font face aux violences basées sur le genre dans la défense des terres, des ressources naturelles et des droits humains. Actuellement, les femmes et les communautés péruviennes participent , en première ligne, à la résistance contre un gouvernement civique militaire qui répond aux intérêts des entreprises transnationales minières.
- **Les femmes kurdes** mènent une lutte depuis plus de 40 ans dans les montagnes du Kurdistan et depuis 2012 dans la région de Rojava au Nord-Ouest de la Syrie. Nous soutenons la lutte pour les droits fondamentaux des femmes de la région du Moyen-Orient et du peuple Kurde. Le slogan Jin Jiyan Azadi qui est devenu l'emblème de la lutte féministe d'aujourd'hui est le résultat de cette lutte. Plus qu'un slogan, il est devenu une philosophie la réalisation d'un idéal de liberté. La libération des femmes n'est pas possible sans revendiquer le droit à la vie.

⁶ Comme par exemple les violences de genre exercées lors de l'attaque aux populations israéliennes perpétrée par l'Hamass le 7 octobre 2023.

⁷<https://igvm->

iehf.belgium.be/fr/publications/quatrieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2022_2026

- **La guerre continue d'affecter le bien-être de millions de femmes et de filles ukrainiennes**, l'accès à des possibilités de subsistance et aux services essentiels, notamment aux informations et aux soins de santé sexuelle et reproductive, est fortement perturbé. La violence basée sur le genre est omniprésente, bien que les cas soient loin d'être tous signalés.
- **Pour les femmes en République démocratique du Congo (RDC)** ; dénoncent les récents massacres, les femmes sont tuées, violées. Même après les avoir tuées, leurs organes sont abusés. Les femmes victimes de violences sexuelles au Sud-Kivu viennent souvent de milieux très démunis. Des femmes et jeunes filles ont été récemment violentées par des miliciens dans l'est du pays au motif qu'elles portaient des jupes trop courtes ou des pantalons...ces violences doivent arrêter !
- **Pour les femmes palestiniennes victimes d'une colonisation, et d'un système d'apartheid** depuis 75 ans. Nous dénonçons la punition collective qu'Israël impose à la population de Gaza, dont la grande majorité des victimes sont des femmes et des enfants. La population de Gaza encourt un risque de génocide comme l'estime la Cour Internationale de Justice, et le risque d'embrasement dans la région est particulièrement préoccupant.

La liste des conflits armés dits invisibles est longue : Colombie, Darfour, la région des Grands Lacs, Iraq, mais certains tombent dans l'oubli : Sahara occidentale, Pays Basque, République Centrale Africaine, Mali, Burkina Faso, Tchad, Chypre, Haïti, Mexique, ... L'implication des pays dans ces conflits par intérêt commercial et par la vente d'armes, comme l'Angleterre, la Chine, la France et les Etats-Unis, la Belgique, etc. contribue à la dégradation du sort des populations de ces pays.

Les menaces et les crimes islamistes dans le centre de l'Afrique ramèneront la charia même dans des pays déclarés laïcs. On ne peut pas laisser les populations dans cette perspective de régressions du sort des femmes. Revendiquer l'émancipation des femmes c'est remettre en question, dans certains pays, fondamentalement, l'ordre établi. Nos actions contre la guerre et la militarisation requièrent également l'inclusion des femmes dans les processus de paix et la désobéissance civile en tant que réaction aux agressions.

NOUS SUIVONS L'APPEL INTERNATIONALE À LA GRÈVE FÉMINISTE CE 8 MARS 2024 !!

NOUS RÉSISTONS POUR VIVRE, NOUS MARCHONS POUR TRANSFORMER !
 SO SO SO SOLIDARITEIT MET ALLE VROUWEN WERELDWIJD !
 SO SO SO SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES DU MONDE ENTIER !
 MY BODY, MY CHOICE, NOT THE STATE, NOT RELIGION!!
 SI LES FEMMES S'ARRÊTENT, LE MONDE S'ARRÊTE !
 ON NE PEUT PLUS DIRE QU'ON NE SAVAIT PAS ! ON NE PEUT PLUS LAISSER FAIRE !
 WE KUNNEN HET NIET LANGER ONTKENNEN! WE KUNNEN DIT NIET LANGER LATEN GEBEUREN!
 TANT QUE TOUTES LES FEMMES NE SERONT PAS LIBRES, NOUS SERONS EN MARCHÉ!

Marche mondiale des femmes (MMF) : mmfwvm@gmail.com

- **Marcela de la Peña, coordinatrice et porte-parole en français**
- **Els Flour, porte-parole en néerlandais**